



# Recherche de responsabilité pour dégât des eaux par infiltration

Par **Vyviane**, le **19/02/2011** à **11:15**

Coucou à tous,

le 8 décembre dernier, suite à fonte de la neige plus pluie ininterrompue, les terrains étaient tous détrempés.

Le 9 décembre au matin, nous avons constaté de l'eau dans la cave, nous avons commencé à tout éponger mais de l'eau continuait à entrer autour de l'arrivée des gaines (sous le tableau électrique).

Mon mari a déterré et sondé le drainage, mais tout allait bien de ce côté là. En fin d'après-midi, il a constaté que tous les regards étaient plein d'eau, y compris celui-des eaux pluviales situé en face de chez nous (l'eau a même débordé lorsqu'il a ouvert la plaque).

La mairie a envoyé des techniciens de suite qui ont commencé à pomper l'eau du regard pour la renvoyer dans le ruisseau. Il a alors été constaté que le regard n'avait aucune évacuation vers l'extérieur.

Le 21 décembre, l'expert de l'assurance est venu constater les dégâts chez nous et a bien constaté l'absence d'évacuation du regard (et photos à l'appui nous lui avons montré que tous les regards étaient plein d'eau).

Hier (soit le 18 février), une réunion a été organisée avec l'expert mandaté par notre assurance, la mairie représentée par son assureur, France Telecom et Cottel réseaux, l'entreprise qui a installé le câble sur le lotissement, le représentant de la télévision locale (ne s'est pas présentée l'entreprise qui a fait le terrassement, le réseau de raccordement et la voirie du lotissement).

Résultat :

MEME SI la mairie en tant que donneur d'ordre et par là l'entreprise de TP est responsable de ne pas avoir raccordé le regard d'eaux pluviales vers l'extérieur,

MEME SI l'installateur du câble a fait passé ledit câble dans notre regard alors que nous n'avons jamais demandé le raccordement,

MEME SI le technicien FT n'a pas finalisé le tirage des câbles lors de l'installation du téléphone sous prétexte que ça coïncitait et que c'est notre électricien qui est passé le faire, personne ne nous disant qu'il faudrait bouchonner l'entrée des gaines vers la maison,

MEME SI nous avons subi des dégâts à cause de ces problèmes,

Tout le monde rejette sa responsabilité au motif que nous aurions dû assurer l'étanchéité à l'eau des gaines dans notre regard privatif avec du silicone...

Donc l'expert a conclu en nous disant qu'on ne pouvait envisager de partager la responsabilité puisque nous sommes en partie responsable du dégât ; que si nous avons bouché les gaines, on aurait pu espérer un recours donc une indemnisation.